



**HAL**  
open science

## Les papiers intimes de Germaine Dulac ou le corps de l'archive

Valérie Vignaux

► **To cite this version:**

Valérie Vignaux. Les papiers intimes de Germaine Dulac ou le corps de l'archive. Tami Williams. 1895. Revue d'Histoire du Cinéma Hors-série : Germaine Dulac, au-delà des impressions, Association française de recherche sur l'histoire du cinéma, pp.9-22, 2006, 2-913758-50-9. halshs-01170673

**HAL Id: halshs-01170673**

**<https://shs.hal.science/halshs-01170673>**

Submitted on 2 Jul 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les papiers intimes de Germaine Dulac ou le corps de l'archive

par Valérie Vignaux

1895 /  
hors série  
juin  
2006

Travaillant sur le cinéaste Jean Benoit-Lévy, je consultais les archives de Germaine Dulac à la BiFi car ces deux personnalités de l'entre-deux-guerres ont milité de concert pour promouvoir une idée du cinéma, agent de culture et de démocratie, sous le couvert de la Société des Nations. Les documents confirmaient la permanence d'un lien d'amitié et éclairaient les modalités de l'engagement politique<sup>1</sup>. Cependant, ce sont d'autres papiers qui éveillèrent ma curiosité. Dans cet ensemble très volumineux, 65 boîtes pour 4547 cotes, les six dernières boîtes de l'inventaire étaient composées presque exclusivement de papiers et d'objets se rapportant au cadre familial. Le fait que ces archives aient été conservées me semblait déjà un acte notable en soi. En effet, la rareté et la ténuité des traces, issues d'activités au féminin font qu'en histoire des femmes, comme le rappellent Michelle Perrot<sup>2</sup> ou Françoise Thébaud<sup>3</sup>, il est plus souvent question de silence que de parole. Les papiers privés, relégués en marge des études cinématographiques, introduisant au mieux les réflexions monographiques, pouvaient être envisagés, me semble-t-il, comme une source à part entière. En interrogeant la place du biographique dans l'écriture de l'histoire du cinéma<sup>4</sup>, le « bruissement »<sup>5</sup> des archives privées donne à entendre, en partie bien sûr, le cadre émotionnel dans lequel l'œuvre s'est déployée. Les papiers intimes évoquent quelques-uns des événements affectant le corps au cours de l'existence et permettent l'écriture d'une histoire sensible.

1 Valérie Vignaux, « Le syndicat des techniciens de la production cinématographique, section des réalisateurs de films », *1895*, n°40, juillet 2003, pp. 68-86.

2 Michelle Perrot, *les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Champs Flammarion, 2001.

3 Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS éditions, sociétés espaces, temps, 1998.

4 Valérie Vignaux (dir.), *Archives, 1895*, n° 41, Paris, AFRHC, 2003 ; Valérie Vignaux, *Jean Benoit-Lévy ou le visible de l'archive*, Lyon, Afecav, 2004 (à paraître), Valérie Vignaux, *Jacques de Baroncelli ou les discours de l'archive*, colloque au musée d'Orsay, 2005 (à paraître).

5 Arlette Farge, *le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1997.

## « On est ce que l'on garde »<sup>6</sup>

Alain Virmaux, étudiant les documents qui retracent la collaboration entre Antonin Artaud et Germaine Dulac pour *la Coquille et le clergyman*, suppose qu'ils ont été l'objet d'un arrangement. Il écrit :

Germaine Dulac et son amie Marie-Anne Malleville ont dû choisir d'écarter ce dernier message, pour éviter d'alimenter la rumeur d'une querelle. Toutes deux se sont employées à dissimuler ou même à nier l'idée d'un conflit, comme si tout cela n'avait été qu'invention de journalistes à partir d'un assez banal chahut surréaliste. Aux chercheurs, on ne montrait que des documents témoignant d'une relation étale, paisible, cordiale, sans « histoires ».<sup>7</sup>

1895 /  
hors série  
juin  
2006

10

En soumettant ses sources à la critique, Alain Virmaux rappelle très judicieusement que les archives sont toujours le résultat d'un choix, d'une sélection opérée entre l'utile et l'inutile, mais aussi entre ce qu'il est loisible ou non, de dire. Germaine Dulac, comme en témoigne son film *le Cinéma au service de l'Histoire* ou certains de ses articles, avait conscience du rôle des documents, quelque soit leur support, film ou papier, dans l'élaboration d'une proposition ou d'une interprétation historique des époques et des personnes. Le fait que Germaine Dulac et, après sa mort, Marie-Anne Malleville n'aient pas dissocié les papiers privés, des archives qui renseignaient sur la création, indiquerait le rôle qu'elles leur conféraient. Elles imaginaient, je suppose, qu'ils seraient sollicités pour restituer le contexte dans lequel l'œuvre a littéralement « vu le jour ».

Les archives produites dans le cadre familial sont majoritairement liées à la transmission du nom et du patrimoine : testaments, inventaires des biens, actes notariés, faire part de naissance ou de décès, facture des enterrements, correspondances en vue du mariage, factures des préparatifs et de la cérémonie des noces, etc. Dans leur ensemble elles sont ancrées dans des institutions : les correspondances qui évoquent l'enfance la situe dans un couvent ; celles avec sa mère sont échangées alors que cette dernière est internée dans un établissement sanitaire. Les récompenses ou les grades dispensés par les organismes militaires ou politiques sont énoncés prioritairement aux noms dans les papiers qui citent les hommes de la lignée. La dimension sociale semble régenter en permanence la famille conférant à chacun

<sup>6</sup> Laurence Madeline, *On est ce que l'on garde*, Les archives de Picasso, Paris, RMN, 2003.

<sup>7</sup> Alain et Odette Virmaux, *Artaud/Dulac, essai d'élucidation d'une querelle mythique*, Paris, Éditions Paris-Expérimental, 1999, p. 33.

ses places et rôles sous tutelle patriarcale. La conservation des actes notariés est due à des nécessités administratives. Cependant, mélangés aux compositions scolaires, aux calendriers parfumés ou aux fleurs séchées, ils sont la forme choisie par les aléas de l'existence pour devenir les traces d'une mémoire familiale et affective.

Les papiers ont été dispersés dans les six boîtes, sans que soit respectée la chronologie. Pour les restituer il était possible de les grouper en fonction de quatre thématiques : la filiation, l'enfance ou l'adolescence, le mariage et l'écriture.

### La filiation

Les documents, actes notariés, dernières volontés ou la plaquette éditée pour son mariage, rappellent systématiquement les titres et mérites de la lignée. Les modalités énonciatives montrent que les femmes sont absentes des énumérations, inexistantes sur la scène publique, elles n'apparaissent qu'en tant que mère, épouse ou sœur. La plaquette éditée à l'occasion du mariage de Germaine énumère, à leur place légitime et chronologique, les membres de la famille qui président à la noce. On apprend que le grand-père, le général Schneider, fut chef d'État-Major de l'armée du Rhin (Premier Empire) et ministre de la Guerre (1839). Parmi les grands-oncles, on relève les titres du général Baron Charon, gouverneur de l'Algérie (1848) et sénateur sous le Second Empire. Ceux d'Eugène Schneider, fondateur des usines du Creusot (1860) et président de la chambre des députés. Émile Saisset, autre grand-oncle, professeur de philosophie à la Sorbonne, présenté comme le successeur de Victor Cousin (1867). Le père, Pierre-Maurice Saisset-Schneider, général, commandait la 10<sup>e</sup> brigade de cavalerie à Dinan. La mère, Madeleine Weymel, dorénavant Madame la générale Saisset-Schneider est déclarée ancienne élève de Madame de Montalembert.

Devenue l'unique descendante, Germaine recueillit les successions de ses parents mais aussi de son oncle et à travers eux, celles de ses grands-parents. Madeleine, la mère, disparaît en 1918, le père Maurice en 1922 et l'oncle Raymond en 1926. Elle dut se préoccuper des dernières volontés des uns et des autres, formulées toujours en fonction d'une place sociale, d'un rang auquel on appartient, d'un rituel auquel on se soumet ou auquel on déroge. Jeanne Catherine Élise, la grand-mère, décédée en 1901, formulait ainsi ses dernières volontés :

1895 /  
hors série  
juin  
2006

Je désire qu'à mon décès mon appartement reste avec tous les objets portés sur l'inventaire sans changement, sous la garde de mon fils aîné qui conservera mes souvenirs de famille pour les laisser aux soins de ma petite fille – Germaine – après lui. <sup>8</sup>

Raymond, l'oncle, qui fut préfet de la Marne, puis de la Savoie, de la Gironde et du Nord, président de section honoraire au Conseil d'État, grand officier de la Légion d'honneur et médaillé de 1870, demandait que lui soient rendus les honneurs militaires. Les obsèques ont été célébrées en l'église de la Trinité et Germaine est dite avoir « représenté le deuil »<sup>9</sup>. Elle est de nouveau la dépositaire des papiers :

1895 /  
hors série  
juin  
2006

Germaine réunira pour les conserver mes dossiers personnels, états de services, titres des nominations, distinctions, légion d'honneur, croix étrangères, pièces personnelles réservées dans le grand porte-feuille en cuir noir, nominations à des conseils ou à des commissions officielles, autographes, lettres, papiers de famille.<sup>10</sup>

12

Maurice, le père, contrairement à son frère, refusait les honneurs militaires et voulait être enterré « le plus modestement possible, sans fleurs ni couronnes »<sup>11</sup>, tandis que Madeleine, la mère, très préoccupée par son décès, reprend à plusieurs reprises pour les amender ses dernières volontés. En décembre 1908 alors qu'elle est internée, elle écrit :

Dès que je serai morte, je désire rester seule avec une garde (si je n'en ai pas une qu'on aille chercher une personne qui veille les morts). Cette personne fera seule ma toilette. Je ne veux pas qu'une domestique femme de chambre ou autre me touche. Qu'on laisse mes cheveux tels qu'ils seront, et la toilette faite qu'on m'enveloppe toute entière dans un drap. Je ne veux que personne ne me voie. Ni parents, ni amis, ni domestiques. Personne, Personne. Que le médecin qui viendra constater fasse tout ce qu'il sera possible pour être sûr que je ne suis pas en léthargie. Pour les obsèques la messe la plus basse, l'heure la plus matinale possible, si possible la messe au Père Lachaise, le mode de transport qui permettra une allure rapide, ne pas mettre dans les journaux heure et jour obsèques. Ce serait une forme d'invitation. Sur les faire-part à envoyer en quantité restreinte mettre que c'est sur la volonté formelle de la défunte qu'il n'a pas été envoyé d'invitation. [...] Livres tous ainsi que les papiers à Germaine qui détruira ce qu'elle jugera à propos.<sup>12</sup>

<sup>8</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 63, article 4545.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 62, article 4543.

<sup>11</sup> Testament daté du 21 février 1912, Fonds Germaine Dulac, boîte 63, article 4544.

<sup>12</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 62, article 4543.

Germaine Dulac a conservé les lettres où Madeleine corrige et précise ses dernières volontés : celles écrites à Noël 1911, en février 1916 ou à Pâques 1917 ; les courriers sont raturés et paraphés à plusieurs reprises pour garantir leur authenticité, traces multiples d'une inquiétude obsédante.

La mort dans les archives privées est donc extrêmement présente, familière et préoccupante, parce qu'au centre de mises en scènes sociales. Et Germaine, conformément aux dernières volontés de sa grand-mère, mais aussi de son oncle ou de sa mère, outre le fait qu'elle préside aux cérémonies funéraires, est chargée de conserver les papiers et les livres qui sont désignés comme « souvenirs de famille ».

Face au grand nombre de documents établis suite ou en prévision des décès, très peu de choses ont été conservées concernant les naissances. Un faire-part et un certificat de baptême nous apprennent que Germaine est née à Amiens le 17 novembre 1882<sup>13</sup>. Tandis qu'un acte de décès, encore, daté du 6 décembre 1885, pour une fillette âgée de six mois, révèle l'existence d'une sœur cadette, prénommée Françoise-Gabrielle-Adélaïde, disparue elle aussi.

1895 /  
hors série  
juin  
2006

13

## L'enfance et l'adolescence

Parce qu'aucun autre document ne témoigne de l'enfance, elle semble contenue toute entière dans les papiers en rapport avec le pensionnat de la Visitation Sainte-Marie de Saint-Étienne. Les documents sont rarement datés. Le plus ancien est une chanson envoyée du monastère le 11 mai 1893. Deux lettres en provenance de sœur Marie-Joséphine, professeur d'histoire, sont datées respectivement du 17 février 1899 et du 3 juillet 1903. La correspondance avec Sœur Marie-Lucie s'est déroulée entre le 7 décembre 1900 et le 29 juin 1904. Ainsi entre 1893 et 1904, le monastère de la Visitation a été le principal horizon de la jeune fille âgée de onze à dix-huit ans, qui visiblement y fut très heureuse. Un « bulletin d'examen »<sup>14</sup> daté du 29 mars 1899 montre qu'elle reçut une éducation complète. Lors des examens écrits, elle est classée troisième en composition française, en orthographe, en problèmes tandis que la rubrique « ouvrage manuel » n'est pas renseignée. À l'oral elle obtient 13 en littérature, 14 en grammaire, 17 en histoire, 18 en géographie, 17 en arithmétique, 10 en histoire naturelle et 14 en physique. Formée à la musique, elle est récompensée en 1899 par un accessit de piano. Quatre compositions littéraires, datées de 1901 et 1902,

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

ont été conservées, et les appréciations sont élogieuses. On peut lire : « de très grandes qualités : étude consciencieuse, bien divisée, bien conduite, bien enchaînée, et d'un bon style » ou encore « c'est tout à fait le sujet comme je le comprenais »<sup>15</sup>.

Les nombreuses lettres échangées avec Marie-Lucie Saignol, une des religieuses du Monastère de la Visitation de Saint-Étienne, majoritairement non datées, semblent contemporaines de l'internement de Madeleine, la mère. Marie-Lucie, la confidente, conseille la jeune fille et l'exhorte à étouffer sa sensibilité :

Oh ! Quand une pareille douleur accable, ce ne sont pas les accents passionnés de l'amour, même celui de la patrie qu'il faut à l'âme ! Ils remplissent l'esprit de grands mots, d'idéal imaginaire, ils excitent la sensibilité, sinon les sens, mais ils laissent le cœur vide, la volonté sans ressort, sans énergie. [...] Vous m'avez promis de m'obéir, je vous prépare une série de lectures intéressantes et je sais que vous y serez fidèle [...] Quant à votre mère écrivez lui aussi, priez beaucoup pour elle, plaignez là mais ne la condamnez pas. Prenez en occasion de travailler à vous vaincre, à dominer vos impressions au lieu de vous laisser dominer par elles.<sup>16</sup>

1895 /  
hors série  
juin  
2006

14

Madeleine a été internée à la demande de son époux. Elle écrit de nombreuses lettres à Germaine entre décembre 1900 et août 1914. Son désarroi est visible, d'où sans doute la répétition des « dernières volontés », rien dans les archives ne permet cependant d'expliquer les motifs de l'enfermement. Madeleine se plaint de ne pouvoir s'opposer à la décision de son époux, elle écrit :

J'aurais voulu que Maurice fut un peu plus explicite, c'est un peu laconique. M'embrasser bien tendrement ! Ils auraient mieux fait de ne pas m'enfermer chez les fous et de me soigner « tendrement ». Je voudrais bien connaître les décisions de mon « maître » à mon égard.<sup>17</sup>

Les papiers, en provenance du couvent de la Visitation de Saint-Étienne, forment une part conséquente des documents conservés. Ils affirment l'importance de l'éducation reçue alors, son rôle dans la construction du caractère et par la suite des visées intellectuelles. C'est dans ce cadre presque exclusivement féminin que s'ancre une pratique, l'écriture, et un goût pour la littérature, influant à l'évidence sur une pensée qui demeurera toujours très spirituelle. La jeune femme semble avoir particulièrement apprécié la vie conventuelle,

<sup>15</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 60, article 4497.

<sup>16</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 60, article 4528.

<sup>17</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 60, article 4533.

elle a préservé « une fleur séchée donnée par madame Marie-Lucie le jeudi 27 décembre jour de [s]mon départ » et un carnet intitulé « souvenir d'amitié » daté de février 1903, où ses coreligionnaires ont rempli de leurs prénoms les vides, au cœur des fleurs dessinées, qui ornent chaque page de l'album<sup>18</sup>. Les liens qui l'associent au couvent de la Visitation prennent fin avec l'imminence du mariage et la dernière lettre échangée, conservée, est datée de 1904, date à laquelle Germaine a rencontré Albert Dulac. Une de ses coreligionnaires, Marie-Christine s'en émeut, et lui écrit une missive intitulée « Vocation perdue » où elle regrette que la jeune fille se soit mariée et non faite sœur.

1895 /  
hors série  
Juin  
2006

### Le mariage

En raison de la transmission des papiers lors des successions, certains des courriers écrits par Germaine ont été préservés, alors qu'en général seules les correspondances reçues ou les brouillons de celles envoyées, sont présents dans les archives. Dans une lettre adressée à sa mère en 1904, la jeune femme décrit sa rencontre avec Albert :

16

En effet, j'ai bien vu M. Dulac au dernier concert de madame Hardon et une fois en visite chez les Deherain, mais j'étais bien loin de songer que ce travailleur et ce penseur put faire quelque attention à une pauvre petite jeune fille comme moi ! C'est le père Didon qui me vaut cela. Comme les choses s'enchaînent parfois dans la vie. Si les choses s'arrangeaient, elles auraient pour point de départ un concert auquel j'aurais failli ne pas assister et peut-être une conversation que je n'aurais pas eue, si un jour en passant chez Tessier, je n'avais pas jeté un coup d'œil et vu le livre du père Reynaud que je vous ai fait remarquer aussitôt.<sup>19</sup>

La teneur de la lettre inscrit l'événement dans un environnement religieux, le père Didon, le père Reynaud, conforme en cela aux préceptes moraux induits par son éducation et son appartenance sociale. Elle affirme à nouveau son goût pour la littérature, admirative du « penseur », elle place à l'origine de leur intérêt mutuel une conversation au sujet d'un livre.

Les papiers permettent de restituer certains des temps antérieurs à la cérémonie. Madame Ditte, une proche de la famille, veille au respect des convenances et des intérêts matériels, elle préside aux rendez-vous qui mettent en présence Germaine et Albert. Le jeune homme

18 Fonds Germaine Dulac, boîte 61, article 4542.  
19 Fonds Germaine Dulac, boîte 60, articles 4503-4526.



écrit à son futur beau-père pour qu'on l'autorise à correspondre avec sa promise, or aucune des lettres probablement échangées n'a été conservée. Un brouillon écrit de la main de Germaine remercie madame Dulac pour la bague de fiançailles qui lui a été envoyée. La demande en mariage est officialisée par une lettre des parents d'Albert, datée du 17 août 1904, elle est accompagnée d'une autre où ils s'excusent de faire la demande par courrier. Pour que le mariage puisse être célébré, on a dépêché un notaire, M. Henri Motel qui durant plus de six mois, comme l'atteste deux lettres datées respectivement du 19 juillet 1904 et du 18 mars 1905, presque à la veille du mariage, s'est attelé à trouver un accord financier. On s'est renseigné sur la réalité de la fortune d'Albert Dulac, le 19 juillet 1904, le notaire écrit :

Je viens de voir M. Costelle, il m'a entièrement confirmé les renseignements qui avaient été donnés à M. votre frère. Le jeune homme doit bien avoir une dot de 300 000 francs et sa part dans les héritages peut être évaluée en totalité à 1 millions de francs.

1895 /  
hors série  
juin  
2006

Le 18 mars 1905, la famille Saisset-Schneider a fait valoir ses droits, le notaire commente :

17

M. Dulac a trouvé excessif le chiffre de 800 000 francs proposé pour la dotalisation : le fait est que je n'avais pas jusqu'à présent fait prévoir que le fonds dotal devait avoir une telle importance.<sup>20</sup>

Germaine a acheté ses vêtements en mars, un mois avant la cérémonie, son choix s'est porté sur des souliers « abbé antilope blanc, avec boucles en argent », une jupe, un boléro et un manteau acquis à la Belle jardinière, de la lingerie choisie dans une boutique qui porte le nom évocateur des « Mille et une nuits ». La maison Heynard, coiffeur parfumeur, « spécialiste de la frisure naturelle », s'est occupée de ses cheveux. Elle prit au préalable 7 leçons de coiffure, les 18, 20, 22, 25, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril<sup>21</sup>. Le fait que ces factures aient été conservées ne me semble pas fortuit, elles le furent dans un premier temps par les parents, puis par la cinéaste elle-même. Marie-Anne Malleville interrogée par la Commission de recherche historique rappelait le goût de Germaine pour les vêtements et son souci d'élégance, plaçant même à l'origine de son entrée en cinéma des dettes contractées auprès d'un grand couturier. Michelle Perrot, quant à elle, n'hésite pas à écrire que « la mémoire des femmes est costumée », pour elle :

20 Fonds Germaine Dulac, boîte 61, article 4542.  
21 *Ibid.*

Une femme inscrit les circonstances de sa vie à travers des robes qu'elle porte, ses amours, dans la couleur d'une écharpe ou la forme d'un chapeau. Un gant, un mouchoir sont pour elle des reliques dont seule elle sait le prix.<sup>22</sup>

La présence parmi les papiers privés d'une ceinture de tissu bleu ciel, possiblement une ceinture de communiant, tend à confirmer l'analyse. L'objet, à l'égal du papier, est une archive, cependant la trace y est exclusivement sensible. L'objet rend perceptible une émotion sans livrer d'autre information, il témoigne sans documenter.

Le mariage a été célébré en l'Église de la Sainte-Trinité à Paris et l'allocution de l'Abbé Leblanc, chanoine honoraire, premier vicaire, est retranscrite dans un opuscule de 13 pages intitulé « Souvenir du jeudi 6 avril 1905 ». Le texte est éclairant quant à la compréhension du féminin. Le prêtre déclare :

Qui ne sait que les genoux d'une femme, vraiment chrétienne, sont la meilleure école des vertus, que demande l'accomplissement du devoir intégral ? Épouse, elle inspire souvent, elle sanctifie quelque fois, elle seconde toujours l'effort du compagnon de sa vie. Mère, elle prépare dans ses fils la survivance des vertus paternelles. Veuve, elle puise dans le souvenir de l'être aimé, les énergies et les dévouements qu'exigent ses charges nouvelles.<sup>23</sup>

Après avoir retracé dans le détail la généalogie paternelle, l'homme d'église refuse la lignée maternelle :

Je ne parlerai pas davantage de votre heureuse mère. L'élève de Madame de Montalembert ne le souffrirait pas. La pensée de votre bonheur l'absorbe dans l'oubli d'elle-même.<sup>24</sup>

Le mariage fut important et Maurice Saisset-Schneider lorsqu'il écrivait ses dernières volontés, le 20 février 1917, le soulignait encore :

Je tiens à faire connaître à ma fille Germaine Saisset-Schneider épouse Dulac que pour favoriser son mariage qu'elle paraissait ardemment désirer, alors que dans la suite elle pourrait n'être pas, fille unique, ma femme et moi lui avons donné une dote dépassant de beaucoup,

<sup>22</sup> Michelle Perrot, *les Femmes ou les silences de l'histoire*, op.cit., p.16.

<sup>23</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 61, article 4542, « souvenir du jeudi 6 avril 1905 », p. 5.

<sup>24</sup> *Ibid.*

en raison de la fortune que nous avons à ce moment, la quantité attribuée aux enfants. Depuis ce mariage, ce large don a été une cause de gêne pour nous.<sup>25</sup>

« Alors que dans la suite elle pourrait n'être pas », le père pressentait (ou constatait) la fin de cette union, puisque Germaine divorce d'Albert en 1920. Rien dans les six boîtes ne mentionne la séparation ou le temps de l'existence partagée. Par contre les lettres adressées par Marie Deliancourt à Julia Bourson ont été sauvegardées alors qu'elles semblent sans rapport direct avec la cinéaste, si ce n'est une notification en bas de page : « madame Dulac vous donne bien le bonjour ». Dans les lettres de Marie Deliancourt, il est principalement question de la séparation de Julia Bourson avec son époux. Cette présence semble se substituer aux papiers écartés par Germaine Dulac et témoignerait par personne interposée de son propre divorce. La cinéaste, qui a été journaliste dans des revues féministes comme *la Fronde*, le journal de Marguerite Durand, ou dans *la Française*, fut sans doute touchée, au point de les préserver, par l'écriture imagée où se découvre la condition des femmes des classes populaires. Marie Deliancourt soutient Julia dans ses décisions d'émancipation ; elle écrit, en 1907 :

Vous n'avez pas besoin d'un homme pour vivre, vous voyez moi j'ai un homme bien gentil, mais si vous saviez tous les autres ennuis que j'ai eu depuis mon mariage que je regrette mon temps de demoiselle, eh bien, vous aujourd'hui vous êtes demoiselle, vous êtes libre, une femme peut toujours faire pour elle, il n'est pas trop heureux, aller le bon dieu ne le bénira pas parce qu'il aurait au moins dû vous donner la moitié de vos économies.<sup>26</sup>

### L'écriture

Correspondances, factures, actes de décès, dernières volontés, tous livrent des modalités et des rapports à l'écriture, les styles sont divers et les mots témoignent des émotions, des contraintes ou des désirs. Les papiers privés permettent de restituer les sentiments et les sensibilités propres à une famille, les Saisset-Schneider, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils livrent des perceptions imaginaires, historiquement définies et en mutation, qui disent les femmes dans « l'oubli d'elles mêmes », mère, épouse ou sœur. Ils suggèrent le parcours de celle qui

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 64, article 4546.

1895 /  
hors série  
juin  
2006

1895 /  
hors série  
juin  
2006

---

20

ne fut ni sœur, ni mère et qui divorcera. Je ne tenterai pas une analyse psychanalytique, bien que celle-ci pourrait être entreprise, comme Edward Baron Turk, par exemple, s'y est essayé concernant Marcel Carné<sup>27</sup>. Germaine Dulac, unique et dernière descendante d'une lignée de militaires, fut chargée de veiller aux papiers qui symboliquement témoignaient de la place sociale, politique et industrielle, de la famille. Rôle qui sans doute était contraire à l'esprit du temps et à son éducation religieuse. Elle semble cependant avoir trouvé dans la formation reçue, les ressources nécessaires à ce statut iconoclaste assigné par une famille en mal de descendance. Par l'écriture, Germaine Dulac se crée une identité, d'abord journaliste puis cinéaste, elle n'hésite pas, comme les hommes de sa famille, à jouer un rôle au sein d'organisations politiques, ou à s'investir dans les institutions liées à sa profession. Dès lors, tel son père ou son oncle, elle inscrit sur sa carte de visite ses titres et mérites, soit dans l'ordre : « chevalier de la légion d'honneur, membre sociétaire de la société des auteurs et compositeurs dramatiques, auteur de film ».

Auteur, auteure avec un « e » assurément : Germaine Dulac est une femme de mots et sans doute que la conservation de ces papiers disparates est fonction des sensations ressenties, des émotions induites par la lecture, devenue messagère de la mémoire. L'écriture tel qu'elle apparaît dans les papiers privées oscille entre nécessité et urgence : écrire partout et tout le temps, livrer sur des papiers de formats très divers, les mots qui transcrivent les sensations et les pensées. On trouve ainsi un carnet de petite taille, composé sans doute au couvent, où la jeune femme a recopié très soigneusement des extraits de textes religieux. Seize enveloppes de cartes de visite recouvertes intégralement d'une écriture inquiète interrogeant la notion de « décadence ». Une feuille arrachée d'un agenda où elle livre les impressions ressenties face à une œuvre d'art à Rome. Des cahiers remplis lors d'un voyage en Norvège. Des feuilles de papier pelure où les réflexions sont transcrites sous la forme d'aphorismes dont certains ne manquent pas d'humour. Elle écrit par exemple : « L'échelle des valeurs est devenue un marche-pied » ou encore « Les œuvres et les gens médiocres ont une légèreté, un vide qui d'abord les portent à la surface. Puis ils crèvent »<sup>28</sup>.

L'écriture affirme la prédominance de la sensibilité et fait du corps l'intercesseur incontournable ; puis l'expression de la sensation recourt au symbolisme qui systématiquement la conduit à énoncer un fort penchant spiritualiste. Alors qu'elle souhaite conserver l'émotion ressentie lors de la vision d'un coucher de soleil sur la mer, Germaine Dulac écrit au crayon sur un très petit papier :

<sup>27</sup> Edward Baron Turk, *Marcel Carné ou l'âge d'or du cinéma français, 1929-1945*, Paris, L'Harmattan, 2003.

<sup>28</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 60, article 4493.

La mer immense passant par tous les tons du gris ardoise très clair et très foncé. Au-dessus d'elle une bande de lumière orangée. Une falaise semblant en feu. Un paysage tragique s'adoucissant peu à peu et revêtant une teinte de mélancolie. Telle une âme après avoir lutté s'endort dans la résignation. Il émane encore d'elle un peu de sa souffrance.<sup>29</sup>

Modalités d'interprétation et de restitution du réel qui structure également ses réflexions théoriques sur le cinéma : « un art qui fait de la réalité, s'en évade en faisant corps avec elle : le cinéma esprit des êtres et des choses »<sup>30</sup>.

Pour finir j'évoquerai trois documents<sup>31</sup> conservés dans les archives privées et qui attestent à nouveau d'une tension entre le visible et l'invisible ou entre le corps et l'esprit. Tension qui conduit Germaine Dulac à imaginer l'écriture, en mots ou en plans, comme un moyen – un médium – pour « visualiser les moindres nuances de l'âme dans sa vie intérieure »<sup>32</sup>.

En 1908, à Nice, elle fait analyser son écriture et la graphologue met au premier plan la sensibilité :

Cette écriture révèle une nature toujours intimement agitée. La scriptrice ayant assez de possession sur elle-même, sait voiler ses impressions et les dominer, il y a lutte entre le cœur et la tête, mais elle n'en est pas moins d'une grande impressionnabilité.

Autre analyse, anonyme et non datée :

Une femme intelligente, cultivée, intellectuelle, a le sens de l'art, vibre beaucoup s'émerveille de beaucoup de choses, cœur large et ouvert, sensible, peut-être pas très commode, pas orgueilleuse, bonne, le cœur sur la main. Ne semble pas mariée ( ? ) – [...] Doit avoir un métier ( ? ). La pensée tient beaucoup de place chez elle. Visage non fardé, soigné, mais pas coquette, bonne.

Autre analyse encore, formulée par Madame de Prayssac de l'Institut graphologique de France, qui décrit une sensibilité mise au service du caractère :

[...] Elle croit aux possibilités de perfectibilité et marche dans la vie, éclairée par sa propre lumière. L'intelligence active, doublée d'une intuition remarquable, est pourtant dépassée par

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Entretien de Germaine Dulac avec Paul Desclaux, *Mon Ciné*, 25 octobre 1923, reproduit dans Germaine Dulac, *Écrits sur le cinéma (1919-1937)*, textes réunis et présentés par Prosper Hillairet, Paris, Paris Experimental, 1994, p. 27.

<sup>31</sup> Fonds Germaine Dulac, boîte 61, article 4542.

<sup>32</sup> *Ibid.*

le tempérament, très militante quand elle poursuit un but, sa volonté est sans limite quand elle est mise au service de ses impulsions. Dons artistiques marqués. Caractère solidement charpenté et servi par des moyens de réalisations très sûrs.<sup>33</sup>

1895 /  
hors série  
juin  
2006

22

Les analyses proposées par les graphologues supposent un contrat de vérité que l'historien dénie lorsqu'il étudie les archives. Les événements ne nous sont transmis que par l'intermédiaire de mots, agencés en discours, fonction des temps et des personnes : les papiers disent ces discours sur le réel et non la réalité elle-même. Dire le privé des créateurs, c'est rappeler les contextes intimes, et non plus seulement culturels ou économiques, dans lesquels les œuvres s'arriment. Les papiers privés de Germaine Dulac restituent des rôles propres aux hommes et aux femmes, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, dans l'ensemble connus et déjà décrits par les historiens<sup>34</sup>. Ils rappellent à nouveau qu'écrire et se faire entendre, c'est trouver place en tant que femme dans une situation où même les procédures privées rendent visibles des rapports de pouvoir entre les sexes. L'étude des papiers personnels autorise une approche où le sensible prévaut, elle ne peut à mon sens prétendre expliquer la totalité de l'être, car si informée soit-elle, la biographie est forcément parcellaire, sélective ou prismatique. Elle substitue une succession de mots aux situations et impressions, et en choisissant un angle de présentation ou de représentation, elle met en place un récit. Or comme l'ont très justement écrit Roger Chartier et Jean Hébrard : « Tout se passe comme si le fait d'écrire le privé agissait en retour sur lui et faisait émerger, à la conscience et dans la réalité, des espaces d'existence contrastés et disjoints »<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, tome 4, Paris, Seuil, 1999.  
Georges Duby, Michelle Perrot, Philippe Ariès (dir.), *De la révolution à la grande guerre*, tome 4, Seuil, 1987.

<sup>35</sup> Roger Chartier (dir.), *la Correspondance, les usages de la lettre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 453.